R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

COMMUNE DE CASE-PILOTE

Liberté – Égalité – Fraternité

Place Gaston MONNERVILLE,
97222 CASE-PILOTE
Tél. : 0596 78 81 44
Fax : 0596 78 74 72

DELIBERATIONS N°DEL 2023.03.30.2

Séance du jeudi 30 mars 2023
Présidence de Monsieur Ralph MONPLAISIR, Maire
*Secrétaire de séance, Monsieur Alex **BIRON**, Conseiller*

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi trente mars, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle Frantz BEROSE, lieu habituel de leurs délibérations, en vue de statuer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Date envoi des convocations : vendredi 24/03/2023
Membres en exercice : 27
Membres présents en séance : 16
Procurations :02
Absents : 11

LE AFFICHE - 4 AVR. 2023

Étaient présents :

*Monsieur Ralph **MONPLAISIR**, maire*
*Madame George **GELIE**, 1ère adjointe*
*Monsieur Thierry **MARECHAL**, 2ème adjoint (arrivé à 18H11)*
*Madame Suzie **RONDEL**, 3ème adjoint au maire*
*Monsieur Jean Marc **BOCQUET**, 4ème adjoint*
*Madame Dacy **AJAX**, 5ème adjointe*
*Monsieur Prosper **EDON**, 6ème adjoint*
*Madame Danielle **FORDANT**, 7ème adjointe*
*Monsieur David **ALIE**, 8ème adjoint*
*Monsieur Paul **BELLEJAMBE**, Conseiller municipal*
*Madame Josiane **DOCIN-JULIEN**, Conseillère municipale*
*Monsieur Alex **BIRON**, Conseiller municipal*
*Madame Georgette **MANGATA-ADLEY**, Conseillère municipale*
*Monsieur Patrice **PALCY**, Conseiller municipal*
*Madame Maud **JEAN-CHARLES**, conseillère municipale*
*Madame Chantal **DORIN**, Conseillère municipale*
Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents :

*Madame Marie-Line **PETIT-CHARLES**, Conseillère municipale*
*Monsieur Olivier **EDON**, Conseiller municipal*
*Madame Véronique **BONTE**, Conseillère municipale*
*Monsieur Frédéric **CLEMENT**, Conseiller municipal*
*Madame Synthia **DACLINAT**, Conseillère municipale*
*Monsieur Elie **CARONIQUE**, Conseiller municipal*
*Monsieur Bruno **PILLOME**, Conseiller municipal*
*Madame Régine **ROBINEL**, Conseillère municipale*
*Monsieur Edson **EUGENE**, Conseiller municipal*
*Madame Sylvie **VASSAUX**, Conseillère municipale(excusée)*
*Madame Tania **MORJON**, Conseillère municipale (excusée)*

Procurations remises :
*Madame Sylvie **VASSAUX** à Madame Chantal **FONTAINE***
*Madame Tania **MORJON** à Monsieur Jean Marc **BOCQUET***

Assistance administrative :
*Madame Corinne **MORJON-BOCQUET**, D.G.S.*

16 Présents en début de séance

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-PIERRE
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
REÇU LE
04 AVR. 2023

Extrait de Délibérations du Conseil Municipal du jeudi 30 mars 2023

Le présent acte peut faire l'objet pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Fort de France dans un délai de 2 mois à compter de la date exécutoire

Délibération n°DEL.2023.03.30.2.1

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/02/2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Case Pilote,

Sur Rapport de Monsieur Ralph MONPLAISIR, président de séance,

- ***VU*** *le Code Général des Collectivités,*
- ***VU*** *Le projet de procès-verbal du Conseil Municipal du 27/02/2023, soumis à l'approbation des membres,*
- ***CONSIDERANT*** *l'absence d'observations,*

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, A LA MAJORITE ET 02 ABSTENTIONS (MME FONTAINE et PROCURATION MME VASSAUX) ,

DECIDE

- ***DE VALIDER la rédaction du procès-verbal du 27/02/2023***
- ***DE PROCEDER à la signature de ce dernier***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Affiché en mairie le

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-PIERRE
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
REÇU LE
04 AVR. 2023

COMMUNE DE CASE-PILOTE
MARTINIQUE

Ralph MONPLAISIR
Maire de Case Pilote

AFFICHÉ
- 4 AVR. 2023

Délibération n°DEL.2023.03.30.2.2

2- DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Le Conseil Muncipal de la commune de Case-Pilote,

Sur rapport de Monsieur Thierry MARECHAL, deuxième adjoint

- ***Vu*** *le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 ;*
- ***Vu la loi n°292-125 du 6 février 1992*** *relative à l'administration territoriale de la République, notamment l'article 11 ;*
- ***Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015,*** *portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) :*
- ***Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016*** *relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;*
- ***Vu*** *la note de synthèse sur les orientations budgétaires de la collectivité annexée au présente rapport ;*

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, A LA MAJORITE ET 02 ABSTENTIONS (MME FONTAINE et PROCURATION MME VASSAUX) ,

1- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023 et

2- AUTORISE le maire de la commune de Case-Pilote à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Affiché en mairie le

LE AFFICHE - 4 AVR. 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication

COMMUNE DE CASE-PILOTE MARTINIQUE

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-PIERRE
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
REÇU LE
04 AVR. 2023

Ralph MONPLAISIR
Maire de Case Pilote

Extrait de Délibérations du Conseil Municipal du jeudi 30 mars 2023

Le présent acte peut faire l'objet pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Fort de France dans un délai de 2 mois à compter de la date exécutoire

COMMUNE DE CASE-PILOTE

RAPPORT INTRODUCTIF AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 POUR LE BUDGET COMMUNAL ET LE BUDGET ANNEXE DE PLATEFORME

ANNEXE Point 2

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-PIERRE
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
REÇU LE
04 AVR. 2023

COMMUNE DE CASE-PILOTE

Débat d'orientations budgétaires 2023 :

PREAMBULE 2

1) CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER 3

A. Environnement macro-économique 3

A-1 CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL ET EUROPEEN : UN CONTEXTE ASSOMBRI PAR LA GUERRE EN UKRAINE 3

A-2 CONTEXTE NATIONAL 3

A-3 CONTEXTE LOCAL 4

2) SITUATION DE CASE-PILOTE : Rétrospective 5

B. Une situation financière dégradée 5

B-1 Des contentieux qui ont impacté les ressources : 6

B-2 Une commune cependant attractive 6

C. LES RESULTATS 2022 6

B-1 RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL 6

B-2 RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DE PLATEFORME 8

D. LES RECETTES 9

C-1 La fiscalité 11

C-2 L'octroi de mer, autre recette de fonctionnement, ... 12

C-3 Le Fonds de compensation pour la TVA 12

E. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 13

D-2 LE PERSONNEL 14

F. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2022 16

L'EPARGNE 17

F-1 La trésorerie 17

G. LA DETTE 18

G-1 SOLVABILITE FINANCIERE 19

3 – LES ORIENTATIONS FINANCIERES 2023 20

STRATEGIE FINANCIERE 20

- **OBJECTIFS DE PERFORMANCE AFD** 20

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Dans le cadre du DOB, la discussion porte sur le caractère opportun et nécessaire des projets de la commune. Ainsi, le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote, à l'issue du débat. Ainsi, il a été institué pour permettre à l'assemblée délibérante :

- De préparer l'examen du budget en fournissant les informations utiles aux conseillers municipaux ;
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- De débattre du contexte et des hypothèses retenues pour le cadrage du budget primitif 2023.

Il fait l'objet d'un rapport, qui est transmis au contrôle de légalité.

La délibération à transmettre doit prendre acte de la tenue de ce débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Après la crise sanitaire mondiale qui a profondément bouleversé le fonctionnement des sociétés modernes, affectant lourdement l'économie et les finances publiques, le contexte économique national et de la Martinique doivent faire face aux conséquences de la crise en Ukraine.

Si la demande reste forte, on constate une augmentation des prix à la consommation. Les principales mesures de la loi de finances tiennent compte de ce contexte économique.

Dans ce cadre seront présentés aux membres du conseil municipal les éléments du contexte économique et financier, la situation financière de la commune de Case-Pilote, puis les grandes orientations du budget 2023.

1) CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

A. Environnement macro-économique

A-1 CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL ET EUROPEEN : UN CONTEXTE ASSOMBRI PAR LA GUERRE EN UKRAINE

L'activité économique mondiale subit un ralentissement généralisé et plus dégradé que prévu. Dans le monde entier, l'inflation a atteint en 2022 des sommets inédits depuis 40 ans. La crise du coût de la vie, le durcissement des conditions financières dans la plupart des régions, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les effets persistants de la pandémie de COVID-19 sont autant de facteurs qui ont un impact négatif sur les perspectives.

La croissance mondiale est prévue pour ralentir de 6,0 % en 2021 à 3,2 % en 2022 et 2,7 % en 2023. Ce qui constitue la prévision la plus morose depuis 2001, hormis la crise financière mondiale et le pic de la pandémie de COVID-19.

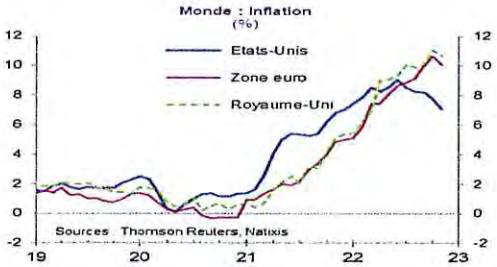

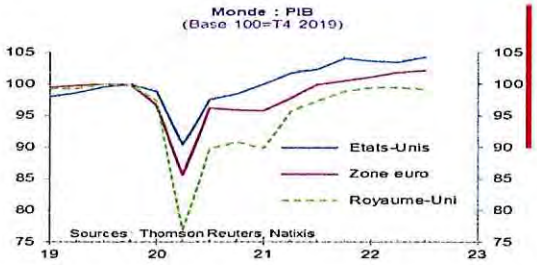

Une inflation record et un risque important de récession :

L'inflation a atteint en 2022 des niveaux records. Elle résulte de la hausse des cours des matières premières et du transport (énergie et pétrole notamment) et du conflit entre l'Ukraine et la Russie.

A-2 CONTEXTE NATIONAL

Un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques.

➢ Déficit public de 4,9 % en 2022

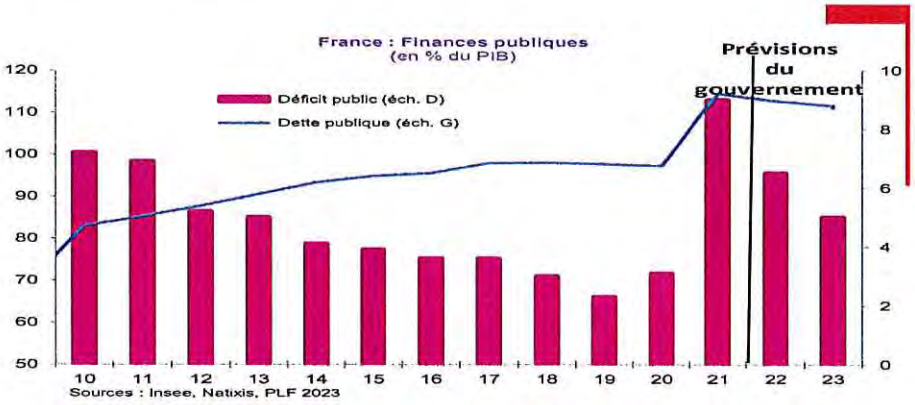

Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023. Il s'établira à 56,6 % du PIB, malgré la mobilisation des finances publiques pour protéger les ménages et les entreprises contre la crise énergétique. Le PLF 2023 prévoit une baisse pour les dépenses publiques, principalement en raison de la forte diminution des mesures de soutien d'urgence pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie.

Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement

		2021	2022p	2023p
Solde public	% du PIB	-6,5	-5,0	-5,0
Dette publique	% du PIB	112,8	111,6	111,2
Ratio de dépense publique	% du PIB	58,4	57,7	56,9
Taux de prélèvements obligatoires	% du PIB	44,3	45,2	44,9
Croissance du PIB (vol.)	%	6,8	2,7	1,0

Sources : PLF 2023, Natixis

Les principales orientations PLF 2023 prévoient :

- Une inflation 2023 estimée autour de 4,3 % dans le projet de Loi de finances
- Concours financiers de l'Etat aux collectivités passent de 52,32 à 53,45 milliards d'€uros
- Une revalorisation des bases proche de 6,5 % après une hausse de 3,4% en 2022
- Suppression de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) pour les EPCI
- Majoration de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) en 2023 (+110 M € supplémentaires)
- Remplacement du critère de longueur de voirie dans la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) par un critère de densité
- Filet de sécurité énergétique reconduit en 2023
- Intégration de la TCCFE (Taxe sur la Consommation finale sur l'Electricité) dans l'accise (bouclier tarifaire fiscal) sans impacter les ressources des collectivités locales
- Création d 'un fonds d'accélération de la transition écologique (« fonds vert»)

A-3 CONTEXTE LOCAL

Depuis 2021, la croissance économique à la Martinique s'établit à + 2,6 % en volume contre + 6,8 % pour la France entière, après un recul de - 3,7 % en 2020, entraîné par la crise sanitaire contre – 7,8 % pour la France entière.

La croissance est portée principalement par l'investissement, qui bondit et dépasse son niveau d'avant crise, et la consommation des ménages reste néanmoins en deçà du niveau de 2019.

La consommation publique joue également son rôle de soutien à l'activité.

L'augmentation soutenue des recettes de TVA, ou encore des paiements par carte bancaire, signale une consommation robuste, alors que le chiffre d'affaires des entreprises de l'échantillon progresse de 5 % en 2022 (valeur médiane).

En parallèle, les perspectives immédiates sont rassurantes, au regard de la bonne orientation du marché du travail (baisse continue du nombre de demandeurs d'emploi), de l'emploi, ou encore des intentions d'investir.

Pour autant, ces chiffres n'occultent pas un environnement économique marqué par des craintes prégnantes. Le contexte inflationniste est toujours un sujet de préoccupation majeure (+5,0 % sur 13 mois à fin décembre en Martinique), et la remontée des taux d'intérêt directeurs se diffuse progressivement sur le coût des crédits.

Les défaillances d'entreprises progressent de nouveau dans le sillage de la suppression des mesures de soutien, tout en restant moins nombreuses qu'avant la crise sanitaire. Les inquiétudes sur la trésorerie et les délais de paiement restent majoritaires et significatives.

1. Climat des affaires

Indicateur du climat des affaires à la Martinique *(variations en points)*

Les variations sont en points	19T1	19T2	19T3	19T4	20T1	20T2	20T3	20T4	21T1	21T2	21T3	21T4	22T1	22T2	22T3	22T4	T/T-1	T/T-4
Indicateur du climat des affaires	105,2	105,2	101,6	99,7	68,4	86,6	91,4	98,1	97,0	103,5	102,6	103,1	111,8	108,6	108,0	105,8	-2,2	2,7

Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM

Par ailleurs, la situation reste hétérogène selon les secteurs d'activité : elle se dégrade dans le BTP (chiffre d'affaires moyen en baisse de 4 % en 2022), contrairement au tourisme, qui achève sa phase de rattrapage (hausse moyenne du chiffre d'affaires de l'ordre de 30 % en 2022).

2) SITUATION DE CASE-PILOTE : Rétrospective

B. Une situation financière dégradée

La période de 2013 à 2018, est caractérisée par des comptes déficitaires et la contrainte d'un plan de redressement de la Chambre Régionale des Comptes, avec une obligation de retour à l'équilibre au 31 décembre 2019.

Cet objectif est atteint, mais sur une courte période, car la promesse de vente relative au terrain du CAP, n'a pas abouti. En conséquence, en 2020, si la section de fonctionnement demeure excédentaire, ce n'est plus le cas de la section d'investissement.

Ainsi, le résultat de clôture du compte administratif 2020 est déficitaire de 1 141 136,61€.

En 2021, il est excédentaire de **1 015 244,20€,** à la suite de l'emprunt contracté auprès de l'AFD, pour équilibrer la section d'investissement, comme envisagé par la Chambre.

Pour l'année **2022**, ce dernier est toujours excédentaire, mais diminué presque de moitié, et s'élève à **674 433.56€.**

B-1 Des contentieux qui ont impacté les ressources :

- La perte brutale du **FDPTP qui représentait près de 14%** de son budget de fonctionnement.
- Le contentieux relatif au terrain de Plate-Forme, sur lequel la commune a prévu d'installer une zone d'activités économiques, qui durait depuis 12 ans a connu son épilogue en 2020. A ce jour trois ventes ont été signées. Pour un montant total de 5 400 960€, au profit des sociétés : MADISEC, PSP INVEST, et PLATE-FORME MEDICALE. Et deux autres sont en cours de signature.

B-2 Une commune cependant attractive

Toutefois, Case-Pilote reste attractive, sa population au dernier recensement augmente même de 0.2%.

Sa proximité avec les communes du centre de l'île constitue un réel atout. Ainsi que, l'arrivée de la navette maritime en avril 2017 la reliant à Fort-de-France, et la reprise du réseau de bus urbain et péri-urbain par Martinique Transport en 2019, renforcent son attractivité. Ainsi, on constate que la demande de délivrance de permis de construire reste stable.

C. LES RESULTATS 2022

Les résultats de 2022 seront repris dès le budget primitif 2023, comme suit :

B-1 RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

En euros

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	8 399 847,04
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	8 217 778,23
RESULTAT DE GESTION DE L'EXERCICE	***182 068,81***
RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 273 717,98
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 392 710,05
Solde d'exécution de la section d'investissement	***- 118 992,07***
RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2022	**63 076,74**
Report en section de fonctionnement	**-**
Report en section d'investissement	**611 356,82**
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2021	**611 356,82**
RESULTAT CUMULE	674 433,56
Section de fonctionnement	
RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2022	**182 068,81**
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2021	-

RESULTAT CUMULE (RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE)	**182 068,81**
RECETTES 2021 RESTANT A REALISER (*)	-
DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES	-
RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT (*) RCE (I)	**182 068,81**
Section d'investissement	
DEFICIT DE FINANCEMENT DE 2022 (RESULTAT BRUT DE L'EXERCICE)	**- 118 992,07**
EXCEDENT DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE PRECEDENT REPORTE	**611 356,82**
EXEDENT DE FINANCEMENT CUMULE	**492 364,75**
DEPENSES RESTANT A REALISER	- 2 370 768,68
RECETTES RESTANT A REALISER	2 029 968,44
Excédent ou besoin en financement section d'investissement (II)	151 564,51
RESULAT GLOBAL DE CLOTURE 2022 EXEDENT OU DEFICIT EXERCICE (I + II)	**333 633,22**
Rappel Résultat de clôture 2016	*- 1 828 430,36*
Rappel Résultat de clôture 2017	*- 1 864 650,84*
Rappel Résultat de clôture 2018	*- 1 506 836,37*
Rappel Résultat de clôture 2019	*- 1 300 546,86*
Rappel Résultat de clôture 2020	*- 1 141 136,61*
Rappel Résultat de clôture 2021	*+ 1 015 244,20*
Rappel Résultat de clôture 2022	*+ 674 433 ,56*

A noter que l'excédent de la section de fonctionnement en 2022, est de + 182.068,81 €.

Pour mémoire, en 2020 il était de + 512 296,05 €, et de + 403 887,38 € en 2021.

Evolution du résultat sur la section de fonctionnement

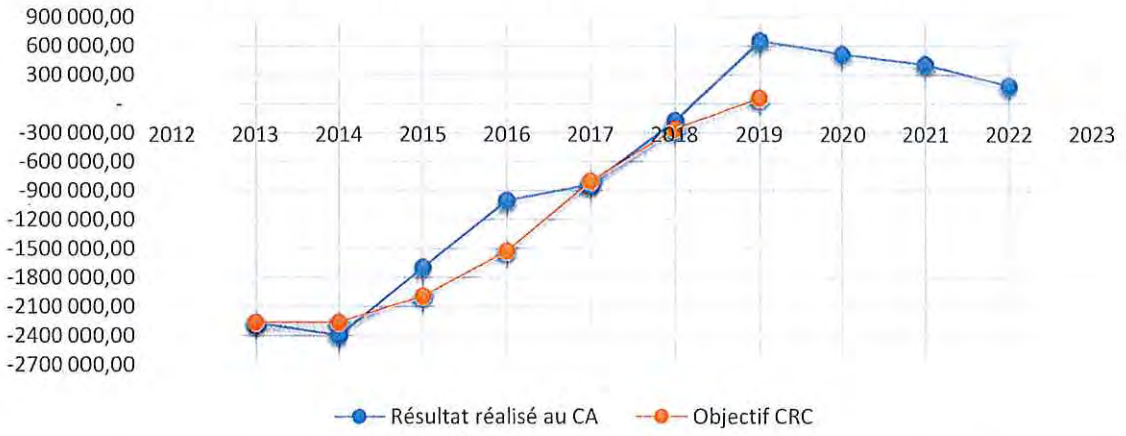

Il apparait que le résultat de fonctionnement tant à diminuer : -21% en 2020, -21.16% en 2021 et -54.92% en 2022.